

Décision

Générale

colonial

Décision n° 591 accordant une permission de 21 jours à Hassan Ali Katabi.

n° 591

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordenurante organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à a colonie par décret uu 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié que les arrêtés n°° 116 du 8 février 1947, 1138 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1959

Vula demande de permission de vingt et un jours formulée par Hassan Ali Katabi, menuisier au service des travaux publics

Vud'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission de vingt et un jours est accordée au nommé Hassan Ali Katabi, à solde entière pour en jouir à Djibouti, pour compter du 16 juin 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.